



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 21/06/2024

Date d'affichage : 21/06/2024

*DELIBERATION N° 046/2024  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*

*SEANCE DU 28 JUIN 2024*

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Maire de la Commune.

**Présents** : François RALLO – Cosme DILME – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Marie-Anne HAUSPIEZ – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Michèle GRANIER – Stéphane LE COQ – Christine BACHES – Claire SALFATI TEDGUI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Richard VENDRELL – Bénédicte SARASSAT – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES – Sylvain VIOT – Eric BOUILLIN

**Pouvoirs** :

- Carole CARTON donne pouvoir à Michèle GRANIER
- Jean PEZIN donne pouvoir à Robert TARDA
- Armand CHAUVET donne pouvoir à Stéphane LE COQ
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Mireille CORONES YAGOUBI donne pouvoir à Céline FREIXINOS
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES

**Secrétaire de séance** : Céline FREIXINOS

**OBJET** : Modification du tableau des effectifs communaux – Création de quatre postes, d'adjoint administratif à 21h00/35<sup>ième</sup>, d'adjoint technique à 35h00/35<sup>ième</sup>, d'adjoint technique à 27h/35<sup>ième</sup>, d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 35h00/35<sup>ième</sup>.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier le tableau des effectifs communaux conformément aux lignes directrices de la commune en créant quatre postes en vue de permettre à quatre agents contractuels de droit public sur un emploi permanent d'être stagiaires dans la fonction publique territoriale.

Par suite, M. le Maire propose de créer les quatre postes suivants :

- un poste d'adjoint administratif à 21h00/35<sup>ième</sup>, afin de stagieriser un agent recruté dans le cadre de la mise en place du dispositif de recueil des passeports-CNI-Identité numérique ;
- un poste d'adjoint technique à 35h00/35<sup>ième</sup> en vue de stagieriser un agent recruté pour renforcer l'équipe travaux de la ville ;
- un poste d'adjoint technique à 27h/35<sup>ième</sup> pour la stagierisation d'un agent recruté à la crèche « El Niu » pour remplacer un agent qui a fait valoir ses droits à la retraite le 01/06/2023 ;

- un poste d'auxiliaire de classe normale à 35h00/35<sup>ième</sup> recruté pour remplacer un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite le 01/04/2023.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** la création de ce poste, tels que figurant sur le nouveau tableau des effectifs communaux joint à la présente délibération :

\*un poste d'adjoint administratif à 21h00/35<sup>ième</sup>, à savoir un poste au 1<sup>er</sup> échelon- Echelle C1 (indices B 367- M 366) ;

\*un poste d'adjoint technique à 35h00/35<sup>ième</sup>, à savoir un poste au 1<sup>er</sup> échelon- Echelle C1 (indices B 367- M 366) ;

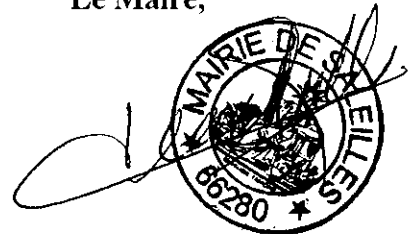
\*un poste d'adjoint technique à 27h00/35<sup>ième</sup>, à savoir un poste au 1<sup>er</sup> échelon- Echelle C1 (indices B 367- M 366) ;

\*un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 35h00/35<sup>ième</sup>, à savoir un poste au 1<sup>er</sup> échelon- (indices B 389- M 373) ;

- **Autorise** M. le Maire à signer tout document utile dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



François RALLO

Publication le : - 3 JUL. 2024